

Québec, le 16 septembre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

En réponse à la question du député de Chomedey du 30 mai 2019 concernant ses préoccupations à l'égard du programme d'antidémarrage éthylométrique de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), mon cabinet a discuté avec des représentants du ministère des Transports et de la SAAQ. Le portrait de ces échanges me permet de constater les démarches effectuées par le personnel de la SAAQ dans ce dossier.

De plus, je porte à votre attention que la compagnie Alcohol Countermeasure Systems a introduit un recours en injonction, nullité et dommages-intérêts contre la SAAQ. Je ferai montre de prudence en ne commentant pas plus la situation. Je me permets tout de même de joindre une copie du jugement rendu par la Cour supérieure au sujet du recours en injonction provisoire en avril dernier.

Soyez assuré que le ministère de la Sécurité publique a à cœur la sécurité des usagers des routes du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Geneviève Guilbault

p.j.

c.c. M. François Bonnardel, ministre des Transports  
M<sup>me</sup> Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction de la SAAQ